OPPBTP
La prévention BTP

COUVREUR

Livret de l'accueillant

ACCUEIL

COUVREUR

Livret de l'accueillant

Remettez son livret au nouvel arrivant et commentez les situations.

Remplissez avec lui sa fiche d'accueil et signez-la tous les deux avant de la classer dans son dossier.

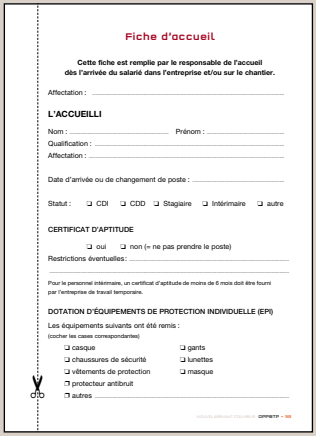

Fiche d'accueil

Cette fiche est remplie par le responsable de l'accueil dès l'arrivée du salarié dans l'entreprise et/ou sur le chantier.

Affectation : .....

L'ACCUEILLI

Nom : ..... Prénom : .....
Qualification : .....
Affectation : .....

Date d'arrivée ou de changement de poste : .....

Statut : ❑ CDI ❑ CDD ❑ Stagiaire ❑ Intérimaire ❑ autre

CERTIFICAT D'APTITUDE

❑ oui ❑ non (= ne pas prendre le poste)
Restrictions éventuelles : .....

Pour le personnel intérimaire, un certificat d'aptitude de moins de 6 mois doit être fourni par l'entreprise de travail temporaire.

DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Les équipements suivants ont été remis :
(cocher les cases correspondantes)

❑ casque
❑ chaussures de sécurité
❑ vêtements de protection
❐ protecteur antibruit
❐ autres .....
❑ gants
❑ lunettes
❑ masque

Faites-lui passer le test de connaissances en prévention.

INTRODUCTION

Ce livret est l'un des outils de l'offre DIANA-BTP de l'OPPBTP afin de mener votre démarche d'accueil auprès des nouveaux arrivants.
La démarche comprend trois étapes :

1 - Accueillir

- Présenter les lieux, les collaborateurs, les personnes à contacter en cas d'urgence ;
- Attirer l'attention sur les risques liés aux différents postes de travail ;
- Commenter à l'aide des livrets les différentes situations.

2 - Évaluer

- Faire passer le test des connaissances prévention et donner immédiatement les réponses ;
- Mettre l'affiche en un endroit visible par tous ;
- Refaire le test ultérieurement afin de valider les acquis.

3 - Accompagner

- Proposer des formations complémentaires ;
- Inciter le personnel à s'impliquer dans la prévention ;
  à signaler les dangers, à proposer des solutions d'amélioration.

Pour en savoir plus sur l'offre DIANA-BTP, consultez www.oppbtp.fr.

SOMMAIRE

COMMENCEZ PAR LES CONSIGNES GÉNÉRALES

Procédures en cas d'urgence

Premiers secours p 6
Lutte contre l'incendie p 8

Hygiène - santé

Installations d'hygiène p 10
Consommation d'alcool, drogue, tabac p 12
Travaux physiques : incidence sur la santé p 14

Équipements de protection individuelle

p 16

PUIS, PARLEZ DES RISQUES LIÉS À VOTRE ACTIVITÉ

Ordre et circulations

Transport et conduite de véhicules p 18
Circulation de personnes dans une zone en activité p 20
Ordre sur le chantier p 22

Manutentions manuelles et mécaniques

Manutentions de matériels et matériaux p 24
Utilisation d'appareil de levage p 26

Accès et circulation en hauteur

Utilisation d'échelle p 28
Utilisation d'élévateur de personnes p 30
Utilisation d'échafaudage roulant p 32
Utilisation d'échafaudage de pied p 34
Utilisation de console p 36
Surcharge d'échafaudage et de plate-forme de travail p 38
Travail et circulation en hauteur p 40
Travail et circulation sur toitures p 42

Réseaux et matériels électriques

Travaux à proximité de lignes électriques p 44
Utilisation de machines électroportatives p 46

Produits dangereux

Isolation avec des laines ou fibres minérales p 48
Étiquetage des produits dangereux p 50
Stockage et transvasement de produits p 52
Utilisation de produits dangereux p 54

Évacuation de déblais

p 58

PREMIERS SECOURS

Vous êtes témoin d'un accident

- **Ne bougez pas la victime.**
- **Couvrez-la d'une couverture ou d'un manteau.**
- **Ne lui donnez pas à boire.**
- **Protégez la zone.**
- **Éloignez les curieux.**

S'il s'agit d'une électrisation, NE TOUCHEZ PAS LA VICTIME. Coupez ou faites couper immédiatement le courant électrique.

- **Si vous y êtes formé**, pratiquez le massage cardiaque et la respiration artificielle.

- **Si vous êtes vous-même victime d'une blessure**, même légère : faites-vous soigner immédiatement.

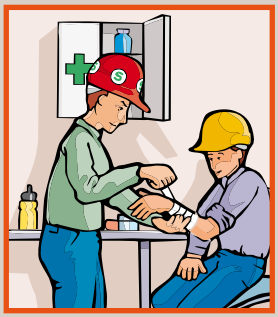

Alertez les secours

Téléphonez au

18

ou 112*

ou 15

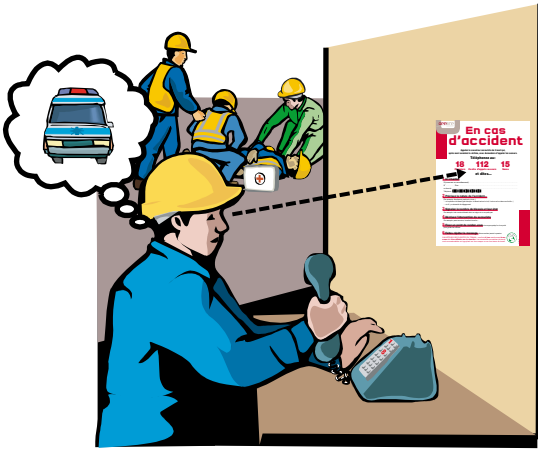

et dites :

1 - Ici chantier

à (commune ou arrondissement) .....

N° ..... rue .....

points de repère .....

téléphone .....

2 - Précisez :

- la nature de l'accident
  (par exemple : éboulement, asphyxie, chute…)
- la position du blessé
  (par exemple : le blessé est sur le toit, il est au sol ou dans une fouille…).
- s'il y a nécessité de dégagement.

3 - Signalez le nombre de blessés et leur état.

4 - Décrivez l'intervention du secouriste
(par exemple : premiers soins, bouche à bouche…).

5 - Fixez un point de rendez-vous et envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.

6 - Faites répéter le message. Ne raccrochez jamais le premier.

7 - Prévenez votre hiérarchie.

** Numéros à composer d'un poste fixe ou mobile.*

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

PRÉVENTION
Messages et actions

Mode d'utilisation

- Vérifier la classe de l'extincteur.

Les différentes classes de feu

Classe A	feux de matériaux solides (bois, tissus, papier) combustion vive ou lente
Classe B	feux de liquides ou de solides liquéfiables (hydrocarbures solides ou liquides)
Classe C	feux de gaz (butane, propane, méthane…)
Classe D	feux de métaux (magnésium, aluminium, sodium…)

- Enlever la goupille.
- Percuter la poignée pour libérer le gaz de la cartouche.
- Vérifier par une brève pression sur la poignée de manœuvre que l'extincteur fonctionne.
- Attaquer les flammes à leur base, de préférence dos au vent.
- La distance minimale d'attaque dépend du type de feu et de l'agent extincteur.

Essais périodiques et exercices

- Prévoir des essais et des visites périodiques au moins tous les six mois.
- Faire vérifier annuellement les extincteurs par l'installateur ou le vérificateur agréé.
- Prévoir des exercices d'apprentissage pour le personnel.

DANGER
Incendie

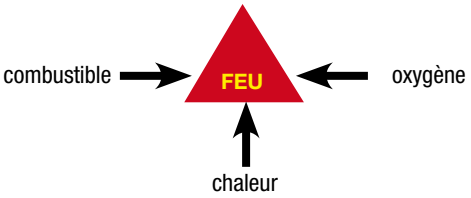

CAUSES

⚠ Combinaison de facteurs déclenchants

Détail de l'information sur l'extincteur

- Nature et volume de l'agent extincteur.
- Types de feu pour lesquels il peut être employé et capacité.
  (27A signifie que l'extincteur peut éteindre 27 kg de matériaux de classe A)
- Mode d'emploi.
- Estampille de la marque NF et la norme harmonisée applicable
  (ex. norme « EN-3 »)
- Marquage CE avec numéro de l'organisme notifié ayant vérifié la conformité.

Et aussi :

- Étiquette de suivi : date de mise en service et vérifications.
- Identification du fabricant.

INSTALLATIONS D'HYGIÈNE

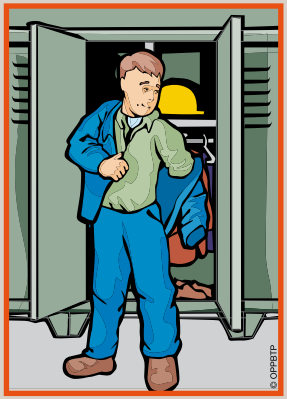

PRÉVENTION
Messages et actions

Présentation des installations

- Montrer les locaux et les installations :
  – vestiaires,
  – WC, lavabos, douches,
  – cuisine, réfectoire.

Respect de la propreté des lieux

- Entretenir et laisser propres les installations sanitaires.
- Jeter les déchets dans les poubelles.

Hygiène corporelle et vestimentaire

- Laver et rincer abondamment les parties du corps découvertes à chaque fin de poste et avant de boire ou manger.
- Proscrire l'utilisation de solvants pour le nettoyage du corps.
- Proscrire la prise de repas sur le lieu de travail.
- Interdire de fumer et montrer l'affichage obligatoire mis en place : le tabac augmente les risques de maladies professionnelles.

EN PRATIQUE

- Mettre à disposition des savons, essuie-mains papier à usage unique ou sèche-mains électrique.
- Recommander une douche quotidienne à chaque fin de poste.
- Fournir éventuellement des crèmes protectrices avant le travail et des crèmes hydratantes après le travail.
- Séparer les vêtements souillés des vêtements propres.
- Changer régulièrement (si possible quotidiennement) les vêtements en contact avec la peau.

CONSOMMATION D'ALCOOL, DROGUE, MÉDICAMENTS, TABAC

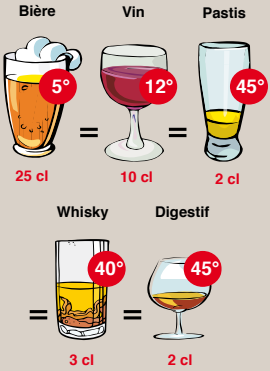

PRÉVENTION
Messages et actions

Alcool

- Ne pas boire d'alcool avant de conduire un véhicule ou une machine dangereuse, ou avant d'exercer des responsabilités qui nécessitent de la vigilance.
- Éviter la consommation d'alcool avec certains médicaments.
- Prendre en compte le temps d'élimination de l'alcool.

Drogue

- Ne pas consommer de drogue.
- L'usage illicite de stupéfiants est un délit.
- La loi interdit de conduire après avoir consommé du cannabis ou tout autre stupéfiant.

Médicaments psychotropes

- Lire la notice et les précautions d'utilisation.
- Repérer le pictogramme de vigilance à la conduite.
- Informer son médecin traitant de son activité professionnelle.

Tabac

- Ne pas fumer sur le lieu de travail.
- Arrêter de fumer (se faire aider par son médecin traitant en cas d'échec).

Hygiène alimentaire

- Manger équilibré et à heures fixes.
- Ne pas sauter de repas, surtout celui du matin.

DANGER
Dégradation des réflexes et de la santé

Diminution de la vigilance et des réflexes
Vertiges, perte d'équilibre
Dépendance
Maladies psychiatriques, cancers

CAUSES

⚠ Atteintes physiologiques et neurologiques

EN PRATIQUE

- Le taux de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang est la limite réglementaire à ne pas dépasser lors de la conduite d'un véhicule. Ce taux d'alcoolémie est atteint après une consommation moyenne de 2 verres de vin de 10 centilitres à 12 degrés.
- L'alcool diminue les réflexes, la vigilance et la dextérité, ce qui peut entraîner des conséquences très graves lors de la conduite d'engin ou de machine dangereuse, ou d'un travail en hauteur (vertige, perte d'équilibre).
- Le cannabis a un temps d'élimination de l'ordre de 24 heures. Le cannabis diminue les capacités de mémoire immédiate et de concentration. Il peut aggraver des troubles psychiques tels que anxiété, panique, dépression. La fumée du cannabis contient en outre des substances cancérigènes. Lors de la conduite sous l'effet du cannabis, le risque d'accident mortel est presque doublé.
- La prise de médicaments, notamment les psychotropes, peut entraîner somnolence, baisse de vigilance, diminution des réflexes. Lors de ses prescriptions, le médecin traitant doit connaître la nature du poste occupé (conduite de véhicule, utilisation de machines dangereuses, travail en hauteur). Demander l'avis du médecin du travail. L'association médicaments-alcool peut décupler les risques d'accident lors de la conduite de véhicule ou l'utilisation de machines.
- Outre les risques cardio-vasculaires et les cancers qu'il génère, le tabac amplifie les effets nocifs de certaines poussières et de certains gaz.
- Associer fruits et légumes dans l'alimentation ; ne pas boire de boissons alcoolisées ; prendre un repas le matin pour éviter l'hypoglycémie en fin de matinée (malaises).

TRAVAUX PHYSIQUES : INCIDENCE SUR LA SANTÉ

PRÉVENTION
Messages et actions

Matériel

- Mettre à disposition des matériels et des outils appropriés à la tâche :
  - le plus légers possible (de poids inférieur à 1 kg) ;
  - munis de poignées pour tenue des deux mains ;
  - en matière antidérapante.

Plate-forme de travail

- Montrer les possibilités de réglage de la plate-forme de travail permettant de limiter les postures inconfortables :
  - bras levés ou en extension ;
  - courbé en avant ;
  - à genoux ou accroupi.

Durée des tâches

- Organiser des pauses pour permettre aux opérateurs de récupérer (gênes articulaires, douleurs).

Information et formation

- Décrire les risques liés à l'activité physique et leur incidence sur la santé.
- Former à l'utilisation des équipements de protection individuelle (les genouillères, par exemple).

DANGER

Troubles musculo-squelettiques et maladies associées

Troubles ou lésions des éléments autour des articulations des épaules, poignets, coudes, colonne vertébrale, genoux, etc.

CAUSES

- Conditions climatiques
- Durée et fréquence d'exposition
- Utilisation de matériels vibrants
- Gestes répétés
- Efforts physiques

68 %
des maladies professionnelles

EN PRATIQUE

- Un outil doit être équilibré pour ne pas basculer et générer une tension dissymétrique dans le poignet.
  - la poignée doit permettre de maintenir le poignet dans le prolongement de l'avant-bras, sans torsion ni flexion, et prendre toute la longueur de la paume (de préférence de 115 à 120 mm).
  - les poignées en caoutchouc texturé assurent un bon maintien et empêchent l'outil de glisser.
  - la gâchette, longue d'au moins 50 mm, doit permettre l'appui de deux ou trois doigts.
- Les plates-formes doivent :
  - offrir une surface de travail importante afin d'éviter les descentes et montées successives pour déplacer la plate-forme ;
  - permettre le stockage des matériels et matériaux en laissant un espace de travail d'au moins 60 cm.
- Donner les statistiques d'accidents et maladies professionnelles liés aux manutentions.

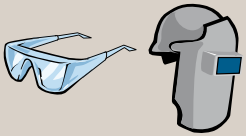

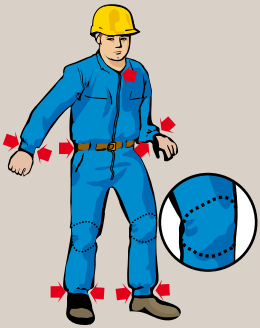

PRÉVENTION
Messages et actions

- **Le casque** protège la tête contre les chutes d'objets et les heurts.
  Il doit être ajusté au tour de tête.
- **Les coquilles ou les bouchons d'oreilles** protègent l'appareil auditif des bruits excessifs.
- **Les gants** protègent les mains des piqûres, coupures ou maladies de peau. Il existe des gants adaptés aux différents types de travaux : manutention, manipulation de produits chimiques…
- **Les chaussures** ou **bottes de sécurité** à semelle et coquille d'acier protègent les pieds des piqûres et écrasements.
- **Les lunettes de protection** ou le **masque de protection visage** protègent les yeux ou le visage des poussières et des projections de particules.
- **Le demi-masque filtrant** protège les voies respiratoires ; il est adapté au type de polluant : poussières, fumées, aérosols.
- **Le vêtement de travail** doit être ajusté afin qu'il ne soit pas happé dans des mécanismes en mouvement. Les poches renforcées au niveau des genoux protègent les articulations.

DANGER
Atteintes corporelles

Blessures, intoxication, surdité…

21 %
des accidents du travail

CAUSES

- Chutes d'objets ou heurts
- Contact avec des pièces coupantes ou des produits irritants
- Chute de hauteur
- Éclats de matériaux ou poussières dans les yeux
- Vapeurs toxiques
- Bruit excessif

- **Le harnais d'antichute** est indispensable lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de protection pour les travaux à réaliser.
  - Un système d'arrêt des chutes se compose d'un harnais et d'un dispositif antichute.
  - Le point d'ancrage est choisi sur la construction, au-dessus du poste de travail.
  - Le harnais est attribué à une personne formée à son utilisation et qui s'assure de son état avant utilisation*.

* La vérification annuelle doit être confiée à une personne compétente formée de l'entreprise ou le revendeur agréé par le fabricant.

EN PRATIQUE

- Fournir les équipements et consigner l'attribution dans le livret de sécurité remis.
- Ces équipements doivent être adaptés aux activités et être portés obligatoirement.
- Renouveler les équipements régulièrement.

TRANSPORT ET CONDUITE DE VÉHICULES

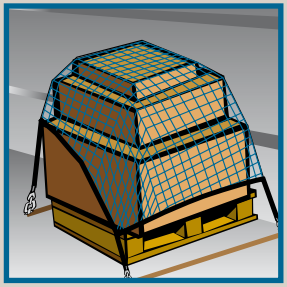

PRÉVENTION
Messages et actions

Bons comportements

- Attacher sa ceinture.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Respecter les distances de sécurité.
- Ne pas téléphoner en conduisant.

Vigilance

- En cas de longs trajets, faire des pauses régulières.
- Rappeler que l'alcool, la drogue et certains médicaments sont une contre-indication à la conduite de véhicule.

État du véhicule et chargement

- Respecter le poids total autorisé en charge (PTAC) du véhicule.
- Répartir et attacher les différentes charges.
- Vérifier ou faire vérifier régulièrement l'état et la pression des pneus ainsi que le niveau des liquides (liquide de frein, liquide de refroidissement, huile moteur).
- Signaler toute anomalie détectée lors de la conduite.

DANGER
Accident de la route
Incapacité, décès

CAUSES

- Non-respect du code de la route
- Défaut de vigilance
- Négligence
- Consommation d'alcool, drogue, médicaments, tabac

EN PRATIQUE

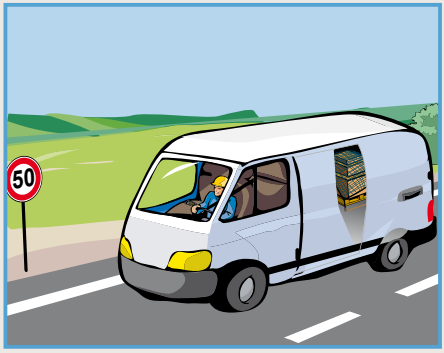

- Le respect du code de la route est la première condition d'une conduite en sécurité.
- Faire systématiquement une pause dès les premiers signes d'endormissement (bâillements, clignements des yeux) et après 2 heures de route.
- L'alcool, la drogue et certains médicaments diminuent les réflexes et majorent le risque d'accident.
- En cas de choc à 50 km/h, le poids des objets projetés est multiplié par 40 (un tournevis de 200 grammes équivaut à un projectile de 8 kg pouvant transpercer la tôle de séparation de la cabine de conduite).
- Mesures de précautions concernant le chargement :
  - calculer son poids et le comparer au PTAC ;
  - l'attacher au plancher ou aux parois à l'aide de sangles ;
  - couvrir les matériaux avec des bâches ou des filets adaptés afin d'éviter leur dispersion ;
  - vérifier la fermeture des portes et des ridelles.

CIRCULATION DE PERSONNES DANS UNE ZONE EN ACTIVITÉ

PRÉVENTION
Messages et actions

Plan de circulation

- Montrer les bases vie, zones de travaux, aires de livraison, de stockage des matériels et matériaux.
- Montrer la signalisation des zones de circulation des piétons et celle des engins.
- Commenter le plan de circulation.

Accès du chantier aux fournisseurs

- Décrire les procédures d'accès du chantier aux fournisseurs.

Éclairage des zones de circulation

- Montrer :
  - les zones de circulation extérieures,
  - les zones de circulation intérieures,
  - les postes de travail,
  - les locaux annexes,
  - les zones d'évacuation du personnel (éclairage de sécurité).

DANGER
Heurt
Choc contre matériels
ou matériaux en mouvement

CAUSES

- Absence de plan de circulation
- Absence de séparation entre les zones d'activité
- Encombrement
- Instabilité des charges manutentionnées
- Circulation dans des espaces restreints
- Interférences entre zones de travail
- Éclairage insuffisant des différentes zones du chantier

EN PRATIQUE

- Délimiter et séparer les zones de circulation réservées aux piétons de celles réservées aux engins par un panneau et des rubans de balisage.
- Mettre en place des points d'éclairement fixes (sur zones de circulation, postes de travail, cabines de commande, etc.).
- Pour un éclairement localisé plus important, utiliser de préférence des projecteurs sur pied, des baladeuses ou des tubes fluorescents protégés (classe II et IP5).
- Les zones de circulation doivent être entretenues régulièrement. L'arrosage régulier permet de limiter la présence de nuages de poussières diminuant la visibilité.

ORDRE SUR LE CHANTIER

PRÉVENTION
Messages et actions

Ordre

- Ranger et nettoyer le poste de travail.
- Évacuer les déchets.

Stockage

- Montrer les zones réservées à la livraison et au stockage.

Déplacement piétonnier

- Montrer les zones de circulation réservées aux piétons.

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Fournir des chaussures avec semelle antidérapante.

DANGER
Chute de plain-pied
Tomber de sa propre hauteur

CAUSES
- Sol encombré, glissant ou instable
- Obstacles
- Défaut d'éclairage
- Chaussures inadaptées

21 %
des accidents du travail

EN PRATIQUE

- Allouer un temps de rangement et de nettoyage.
- Mettre à disposition un coffre à outils.
- Repérer les zones de circulation réservées aux piétons sur le plan de chantier.
- L'éclairage sur chantier concerne les circulations extérieures et intérieures, les postes de travail, les locaux annexes, les zones d'évacuation du personnel.
- Délimiter et séparer par des panneaux et des rubans de balisage les zones de circulation réservées aux piétons et celles réservées aux engins.

MANUTENTIONS DE MATÉRIELS ET MATÉRIAUX

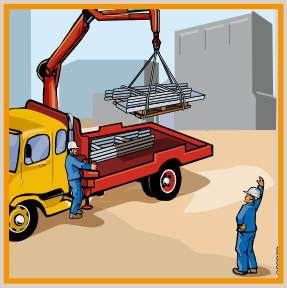

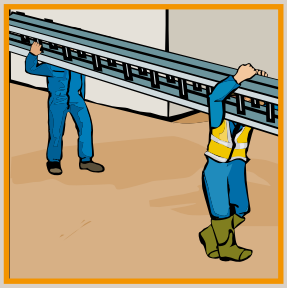

PRÉVENTION
Messages et actions

Organisation du poste de travail

- Décrire les moyens d'aide à la manutention fournis par l'entreprise.
- Expliquer aux opérateurs les tâches et travaux nécessitant des gestes répétés et/ou des postures défavorables.
- Montrer les aménagements des postes de travail.

Aide mécanisée

- Organiser les livraisons avec des camions équipés de matériels de manutention.
- Présenter les appareils de manutention.
- Préciser leur mode d'utilisation en fonction de la notice du fabricant (capacité de charges…).
- Vérifier que les opérateurs ont l'autorisation de conduite de ces appareils.

Information et formation

- Décrire les risques liés à l'activité et leur incidence sur la santé.
- Transmettre aux opérateurs les informations sur le poids et l'équilibrage des charges à manipuler.
- Former les opérateurs aux manutentions manuelles.
- Faire porter les gants et les chaussures de sécurité.

DANGER
Port de charges

Transport et/ou déplacement qui exige un effort physique et présente des risques, notamment dorso-lombaires

CAUSES

- Difficultés d'accès des engins de manutention nécessitant un transport manuel
- Circulations encombrées
- Charges lourdes et volumineuses
- Postures défavorables et gestes répétés avec efforts physiques importants et/ou prolongés

80 %
des maladies professionnelles

EN PRATIQUE

- Réduire les manutentions :
  - préparer le colisage à pied d'œuvre ;
  - prédécouper les lés de sous-toiture au sol ;
  - limiter le poids des charges.
- Utiliser les matériels adaptés, par ex. :
  - monte-matériau pour petits approvisionnements en façade ;
  - grue-potence de terrasse à flèche relevable et orientable pour travaux en terrasse ou en façade ;
  - treuil sur échafaudage pour faibles charges ;
  - treuil de baie sur potence pour de très petites charges ;
  - palans, de préférence électriques, pour les petits levages intérieurs.
- Prévoir des temps de récupération pour éviter les gênes articulaires et les douleurs dues à un effort prolongé.

UTILISATION D'APPAREIL DE LEVAGE

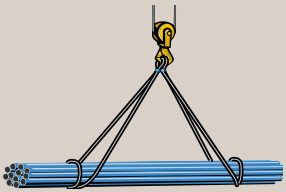

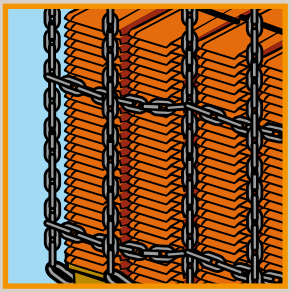

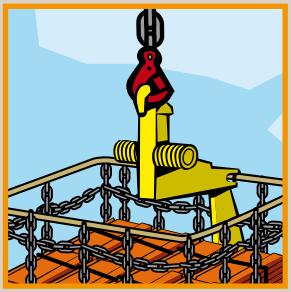

PRÉVENTION
Messages et actions

Chute de la charge

- Expliquer les causes :
  - absence de cohésion ;
  - défaillance des points d'accrochage, des accessoires de levage qui relient la charge au crochet de levage, défaillance du mécanisme de levage, de la structure de l'appareil.

Vérifications préalables

- Procéder aux vérifications suivantes :
  - état des colis et matériaux, des éléments palettisés ;
    - équilibrage de la charge afin d'éviter le basculement ou le renversement ;
  - absence d'objets sur la charge pouvant chuter lors du déplacement (outils, cales…).

Accessoires de levage

- Expliquer l'importance de l'examen visuel des accessoires de levage avant toute utilisation afin de détecter les altérations : maillon de chaîne déformé ; linguet cassé ; élingue textile coupée, brûlée, décousue, non conforme ; élingue câble avec des torons rompus ; soudure fissurée.

Stockage

- Expliquer les mesures à prendre :
  - suspendre les élingues, nettoyer les accessoires et les ranger.

DANGER
Chute d'objets
Chute ou dislocation de la charge

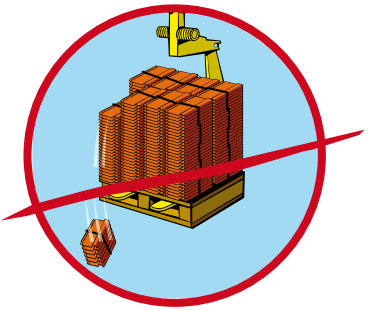

CAUSES

- Défaillance de l'engin de levage
- Défaillance de l'accessoire de levage
- Ruine, dislocation ou décrochage de la charge
- Mauvaises conditions météorologiques

EN PRATIQUE

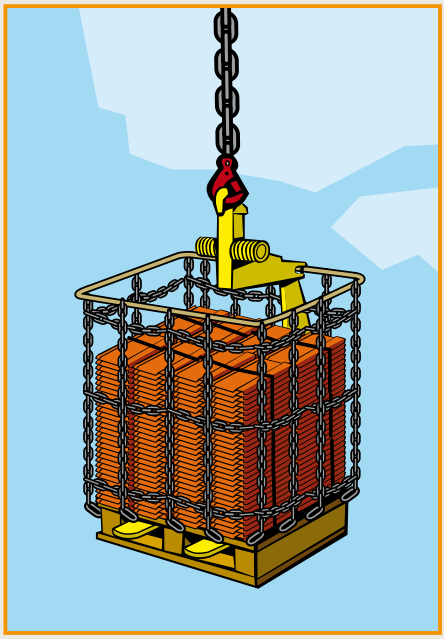

- Selon la forme et le mode d'élingage choisi, la charge est sollicitée au niveau des points d'accrochage et subit des efforts de flexion dus à son propre poids. Tenir compte de la mise en mouvement qui génère des efforts supplémentaires.
- Si la charge comprend des points de levage (boucles ou anneaux), vérifier leur état.
- Exemples de consignes à transmettre à l'opérateur :
  - veiller à ce que les élingues ne soient pas emmêlées,
  - protéger les sangles des arêtes coupantes,
  - positionner les crochets de levage bec vers le haut.

UTILISATION D'ÉCHELLE

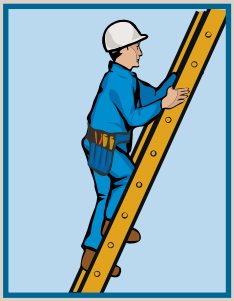

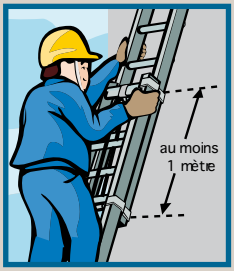

PRÉVENTION
Messages et actions

Installation de l'échelle

- Installer l'échelle au plus près de la plate-forme de travail afin d'éviter d'avoir à se pencher ou faire de l'acrobatie pour atteindre la plate-forme.
- Les échelles doubles déployées doivent présenter un chevauchement de 5 échelons pour avoir au minimum 1 mètre de recouvrement.

Utilisation de l'échelle

- Monter les mains libres de tout matériel ou matériau encombrant qui monopolise une main ou un bras.
- L'échelle doit être utilisée uniquement comme moyen d'accès mais ne peut constituer un poste de travail.
- Pour travailler à un poste en hauteur, installer des plates-formes stables et sécurisées, des échafaudages ou utiliser des plates-formes individuelles roulantes (PIR).

DANGER
Chute avec dénivellation

CAUSES

- Perte d'équilibre (inattention, heurts, vent, projections, port de charges)
- Instabilité (sol mou, glissement, basculement)
- Rupture d'un élément sur lequel le corps s'appuie

chutes d'échelle ou d'escabeau = 35 % des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

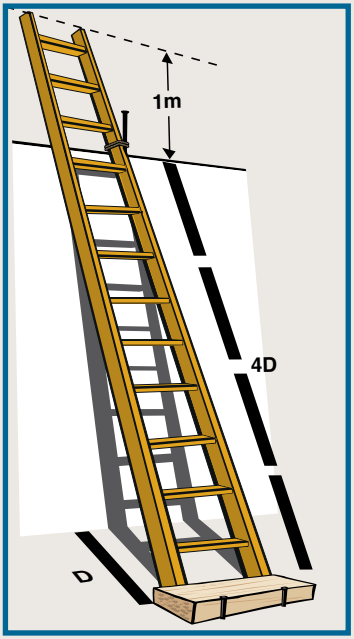

- L'échelle doit être fixée en tête et en pied de façon qu'elle ne puisse glisser.
- L'angle de pose de l'échelle doit respecter un rapport de 1 à 4 (distance entre support et pieds, et hauteur d'appui).

UTILISATION D'ÉLÉVATEUR DE PERSONNES

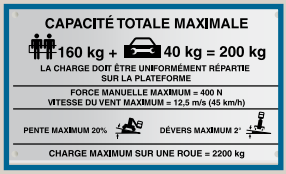
CAPACITÉ TOTALE MAXIMALE
160 kg + 40 kg = 200 kg
LA CHARGE DOIT ÊTRE UNIFORMÉMENT RÉPARTIE SUR LA PLATEFORME
FORCE MANUELLE MAXIMUM = 400 N
VITESSE DU VENT MAXIMUM = 12,5 m/s (45 km/h)
PENTE MAXIMUM 20%
DÉVERS MAXIMUM 2°
CHARGE MAXIMUM SUR UNE ROUE = 2200 kg

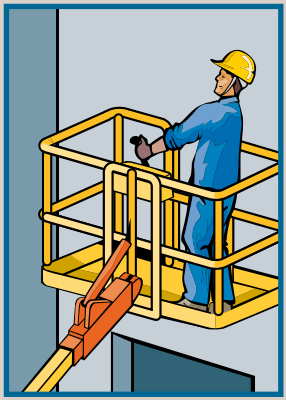

PRÉVENTION
Messages et actions

Accès à la plate-forme

- Accéder dans le panier de la nacelle en escamotant provisoirement une partie des protections.
- S'assurer de la fermeture de l'accès avant utilisation de l'engin.

Utilisation de la plate-forme

- Montrer et expliquer les instructions mentionnées sur la plaque apposée près du poste de commande.
- Vérifier le bon fonctionnement des organes de commande et des dispositifs de sécurité.
- Signaler immédiatement tout dysfonctionnement du matériel.
- Veiller à la propreté de la plate-forme. La dégager de tout objet inutile.
- Ne pas courir ou sauter sur la plate-forme.
- Ne pas se pencher à l'extérieur de la nacelle, y compris lors de la manipulation de matériels ou matériaux.
- Respecter les consignes du constructeur relatives au poids des matériels embarqués.

DANGER
Chute de hauteur
Chute avec dénivellation

CAUSES

- Déséquilibre dû aux personnes :
  - extension du corps en dehors de la plate-forme
  - appui sur un élément qui se rompt (garde-corps, partie de construction)
  - appui sur un élément inapproprié tel que la lisse du garde-corps
- Déséquilibre dû à des conditions extérieures : vent, chocs, heurts, projections

18 %
des accidents
mais 25 %
des accidents
mortels

EN PRATIQUE

- Baliser la zone d'évolution de l'engin.
- Interdire l'accès de personnes ou d'engins dans cette zone.
- La notice du constructeur et la plaque renseignent sur la charge maximale, vitesse du vent, nombre de personnes, pente et dévers.
- Prévoir deux personnes :
  - une personne titulaire d'une autorisation de conduite ;
  - une autre personne pour guider et appeler les secours en cas de nécessité.

UTILISATION D'ÉCHAFAUDAGE ROULANT

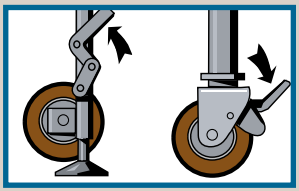

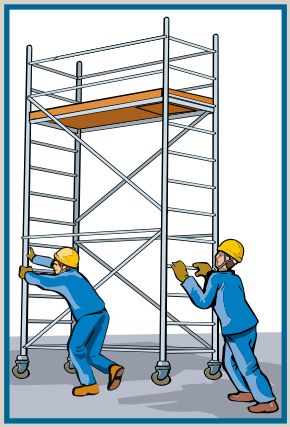

PRÉVENTION
Messages et actions

Vérifications préalables

- Tenir compte des restrictions d'utilisation (vitesse du vent, charge maximale autorisée sur les planchers).
- Signaler tout incident ou matériel défectueux au responsable de chantier.
- Vérifier que les dispositifs de freinage des roues sont efficaces.
- En cas d'absence de système de freins, vérifier le système d'escamotage des roues.

Utilisation de la plate-forme

- Mettre en place le système de freinage en bloquant les freins ou en soulevant les roues avant toute utilisation.
- Accéder à la plate-forme par l'intérieur de l'échafaudage, à travers les trémies prévues.
- Emprunter les échelles verticales.
- Ne pas porter de charge lors de l'accès.
- Veiller à la fermeture systématique des trappes d'accès après chaque passage.

Déplacement

- Garder toujours les stabilisateurs en position déployée, et relevés de quelques centimètres.
- Ne pas charger les planchers avec des éléments pouvant tomber pendant les déplacements.
- Au besoin, démonter la partie la plus haute de l'échafaudage pour faciliter son déplacement.

DANGER
Basculement-renversement

Perte de stabilité de l'échafaudage

CAUSES

- Affaissement des appuis ou rupture d'éléments
- Déplacement sur sol encombré ou présentant une dénivellation (trémies)
- Déséquilibre dû à l'extension du corps en dehors de la plate-forme
- Déséquilibre dû au vent, à des chocs ou des heurts
- Élément non remis après démontage ponctuel provisoire

12 %
des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

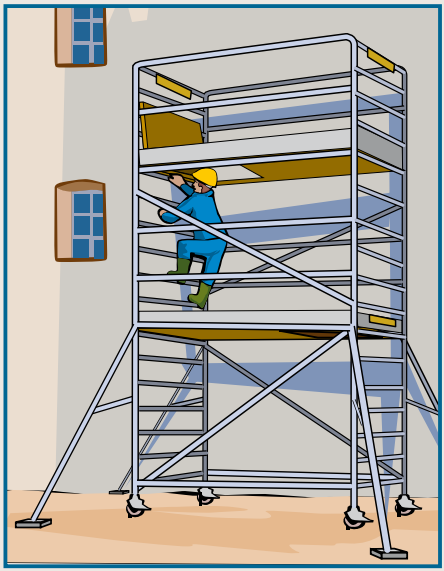

- La stabilité de l'ensemble dépend de trois éléments principaux :
  - la capacité de portance du sol sous les points d'appuis ;
  - la présence d'éléments de contre-ventement ;
  - la mise en place de pièces de stabilisation prévues par le constructeur.
- La notice d'utilisation de l'échafaudage doit être présente sur le chantier.
- Le montage de l'échafaudage doit être effectué par des personnes formées.
- L'échafaudage doit être vérifié avant mise en service.

UTILISATION D'ÉCHAFAUDAGE DE PIED

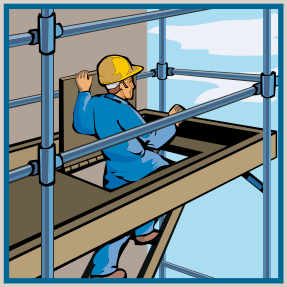

PRÉVENTION
Messages et actions

Accès

- Utiliser les accès prévus.
- Veiller à la fermeture systématique des trappes d'accès après chaque passage.

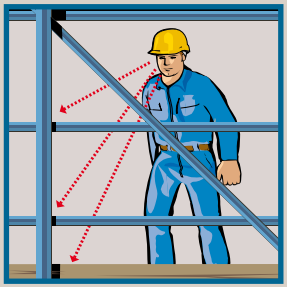

Utilisation de la plate-forme

- Signaler tout incident ou matériel défectueux au responsable de chantier.
- S'assurer que les appuis ne sont pas détériorés.
- S'assurer que les garde-corps sont en place.
- S'assurer que les platelages sont jointifs et couvrent toute la largeur.
- S'assurer que les planchers sont équipés de la sécurité anti-soulèvement.
- Montrer l'indication marquée sur l'échafaudage, relative à la charge maximale autorisée sur les planchers.
- Éviter tout encombrement et surcharge des planchers.
- Éviter tout effort brutal sur les planchers ou la structure (heurts, déplacements des opérateurs…).

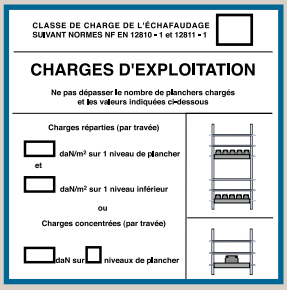
CLASSE DE CHARGE DE L'ÉCHAFAUDAGE
SUIVANT NORMES NF EN 12810 • 1 et 12811 • 1
CHARGES D'EXPLOITATION
Ne pas dépasser le nombre de planchers chargés
et les valeurs indiquées ci-dessous
Charges réparties (par travée)
daN/m² sur 1 niveau de plancher
et
daN/m² sur 1 niveau inférieur
ou
Charges concentrées (par travée)
daN sur niveaux de plancher

DANGER
Chute de hauteur

Chute avec dénivellation

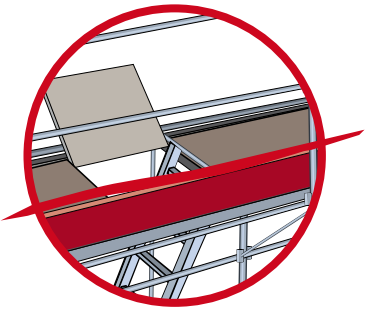

CAUSES

- Trappes d'accès laissées ouvertes
- Rupture d'éléments d'échafaudage
- Affaissement des appuis
- Déséquilibre dû au vent
- Chocs, heurts sur l'échafaudage
- Élément non remis après démontage ponctuel provisoire

12 %
des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

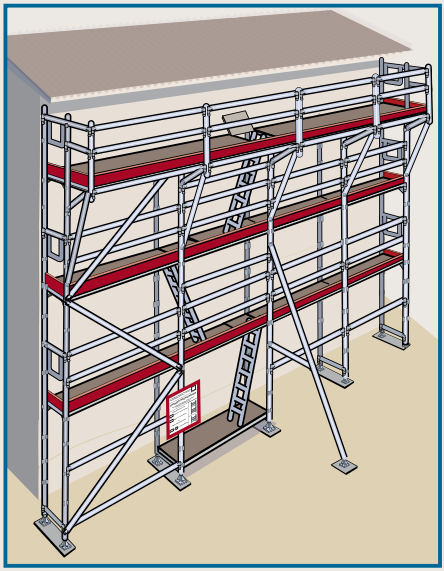

- Le montage de l'échafaudage doit être effectué par des personnes formées.
- L'échafaudage doit être vérifié avant mise en service.
- Les garde-corps comprennent une lisse entre 1 m et 1,10 m de hauteur, une sous-lisse à mi-hauteur et une plinthe.
- La distance entre les planchers et la construction doit être de 20 cm au plus.
- Tenir compte de la pluie, qui modifie les caractéristiques du sol d'appui, et du vent, qui crée des efforts supplémentaires surtout en cas de bâchage.
- Accéder à l'échafaudage depuis l'intérieur du bâtiment. Proscrire tout accès non sécurisé par l'extérieur.

UTILISATION DE CONSOLE

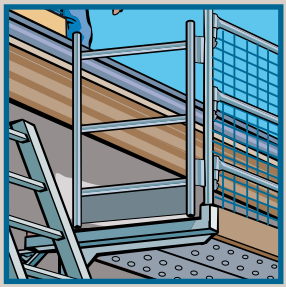

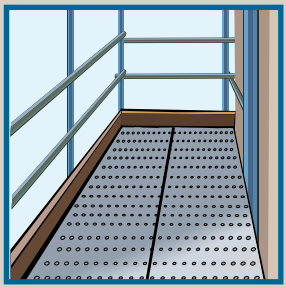

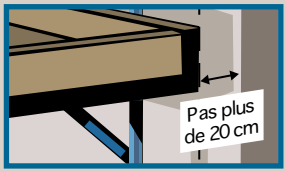

PRÉVENTION
Messages et actions

Accès

- Utiliser les accès prévus.
- Remettre en place la trappe ou le portillon après passage

Utilisation de la plate-forme

- Signaler tout incident ou matériel défectueux au responsable de chantier.
- S'assurer de la présence et de la fixation de tous les éléments constitutifs de l'échafaudage (consoles, garde-corps, barres d'écartement, plinthes, lisses, filets).
- S'assurer que les platelages sont jointifs et couvrent toute la largeur.
- S'assurer que les éléments d'amarrage et d'ancrage ne sont pas détériorés.
- Montrer l'indication marquée sur l'échafaudage, relative à la charge maximale autorisée sur les planchers.
- Éviter tout effort brutal sur les planchers ou la structure (heurts, déplacements des opérateurs).
- Ne pas sauter sur la plate-forme.

DANGER
Chute de hauteur
Chute avec dénivellation

CAUSES

- Accès improvisés
- Rupture d'éléments de structure ou d'ancrages
- Chocs, heurts sur les consoles
- Déséquilibre en se penchant au-dehors de la plate-forme
- Élément non remis après démontage ponctuel provisoire

12 %
des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

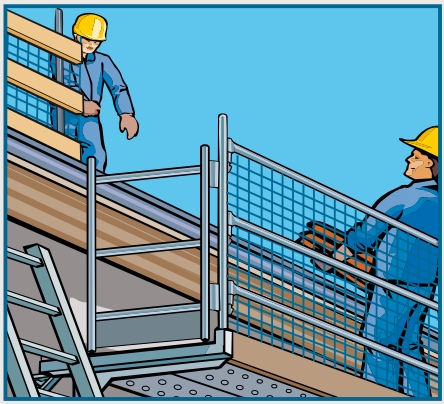

- Le montage de la console doit être effectué par des personnes formées.
- La console doit être vérifiée avant mise en service.
- Les garde-corps doivent être suffisamment hauts pour arrêter la chute d'un opérateur depuis le toit.
- La distance entre les planchers et la construction doit être au plus de 20 cm.
- Tenir compte de la prise au vent en cas de garde-corps à éléments jointifs.

- Privilégier un accès depuis l'intérieur de la construction par une ouverture existante (lucarne, châssis de toit). L'accès par l'extérieur doit se faire par une trappe, une tour d'accès ou, par défaut, un portillon en extrémité de plate-forme au moyen d'une échelle stabilisée en pied et en tête.
- Prévoir l'utilisation d'un harnais avec système d'arrêt des chutes pour des accès de grande hauteur.

SURCHARGE D'ÉCHAFAUDAGE ET DE PLATE-FORME DE TRAVAIL

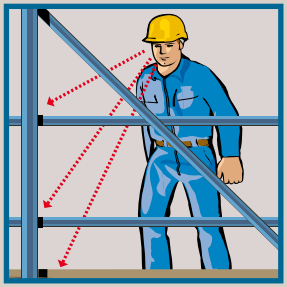

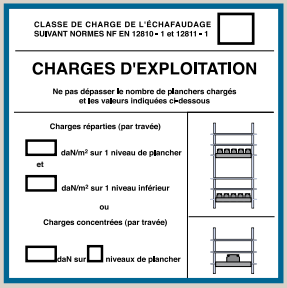
CLASSE DE CHARGE DE L'ÉCHAFAUDAGE
SUIVANT NORMES NF EN 12810 - 1 et 12811 - 1
CHARGES D'EXPLOITATION
Ne pas dépasser le nombre de planchers chargés
et les valeurs indiquées ci-dessous
Charges réparties (par travée)
daN/m² sur 1 niveau de plancher
et
daN/m² sur 1 niveau inférieur
ou
Charges concentrées (par travée)
daN sur niveaux de plancher

PRÉVENTION
Messages et actions

Point de vigilance

- Montrer les appuis et insister sur leur importance.
- Signaler toute anomalie : pièces déformées, oxydées ou cassées, mauvais état du plancher et des ancrages.

Utilisation

- Montrer le panneau de charge maximale autorisée sur les planchers fixé sur l'échafaudage.
- Répartir les charges sur les planchers.
- Eviter tout effort brutal sur les planchers ou la structure (heurts, déplacements des opérateurs…).

DANGER
Effondrement :
chute d'une partie
ou de l'ensemble de la structure

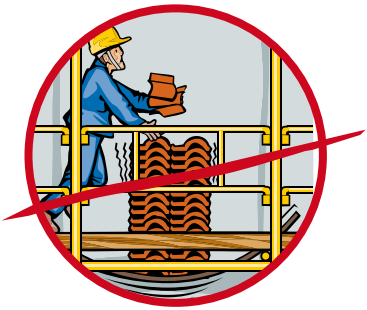

CAUSES

- Affaissement des appuis
- Rupture d'éléments
- Rupture ou défaut d'ancrage
- Heurts
- Mélange de matériels de marques différentes
- Manque d'entretien
- Conditions climatiques défavorables

12 %
des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

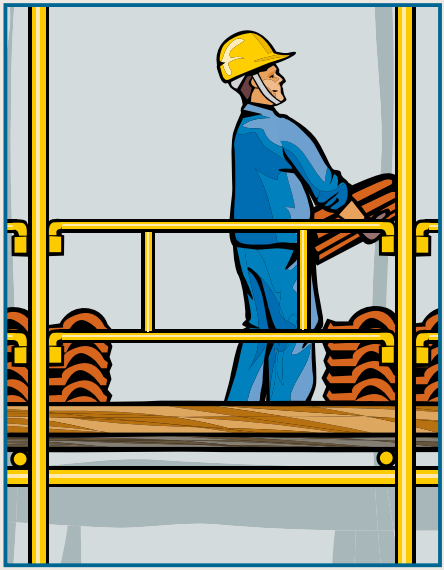

- Dans tous les cas, se reporter à la notice du constructeur présente obligatoirement sur le chantier.
- Utiliser les planchers préfabriqués fournis par le constructeur.
- Éviter de surcharger les planchers.
- Fixer les planchers afin d'éviter leur soulèvement.
- Prendre en compte les effets de la pluie (qui modifie les caractéristiques du sol d'appui) et du vent (qui crée des efforts supplémentaires).

TRAVAIL ET CIRCULATION EN HAUTEUR

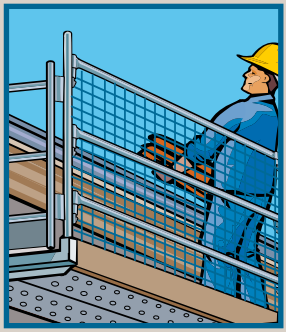

PRÉVENTION
Messages et actions

Mise en place de garde-corps

- Équiper les rives latérales et les bas de pente de garde-corps ne permettant pas le passage d'un corps humain.

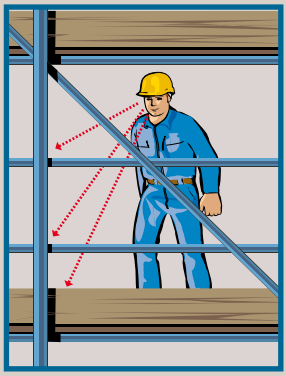

Maintenance

- S'assurer que les appuis ne sont pas détériorés.
- S'assurer que les garde-corps sont en place.
- S'assurer que les platelages sont jointifs et couvrent toute la largeur.
- Signaler au responsable de chantier tout incident ou matériel défectueux.

DANGER
Chute de hauteur
Chute avec dénivellation

CAUSES

- Absence de garde-corps ou garde-corps insuffisants pour retenir un corps
- Perte d'adhérence/déséquilibre (pente, vent, pluie, imprudence…)
- Platelages non jointifs/trémies

12 %
des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

- Les garde-corps comprennent une lisse entre 1 m et 1,10 m de hauteur, une sous-lisse à mi-hauteur et une plinthe.
- Si la pente de la toiture est supérieure à 10°, les garde-corps de la protection de bas de pente doivent pouvoir arrêter la chute d'une personne glissant sur la toiture (norme NF EN 13374). Cette protection peut être assurée par un échafaudage, si la notice du fabricant le prévoit.
- Les filets de protection de bas de pente doivent être conformes à la norme NF EN 1263-1 et posés en respectant la notice du fabricant des garde-corps et de l'échafaudage.

TRAVAIL ET CIRCULATION SUR ÉLÉMENTS FRAGILES

PRÉVENTION
Messages et actions

Zones de circulation et de travail

- À partir du plan de la toiture, montrer sur l'ouvrage les zones de travail et les moyens d'accès ainsi que les éléments porteurs de la toiture, leur espacement, leur position, leur nature.
- Installer les échelles plates de couvreur en veillant à ce qu'elles reposent au moins sur deux pannes.
- Ne pas utiliser d'échelles plates sur des toitures en matériaux fragiles (fibres-ciment ou fibres de verre).

DANGER
Chute de hauteur
Effondrement
Chute d'une partie ou de l'ensemble de la structure

CAUSES

- Charge trop importante
- Résistance insuffisante aux déplacements de charge ou de personnes

25 %
des chutes de hauteur

EN PRATIQUE

Intervention de courte durée (remplacement d'une tuile, ardoise, tôle, dépannage d'appareil en toiture, visite de contrôle…).

- Choisir une échelle de toit ou un chemin de circulation pour matériaux fragiles permettant un travail en sécurité quelle que soit la pente.
- Compléter par un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur en l'absence de protections collectives.

Intervention de longue durée (plus d'une journée)
Choisir un platelage préfabriqué métallique, qui permet de travailler et de circuler aisément sur des pentes ne dépassant pas 40 %, ou un platelage bois composé de planches à tasseaux, de planches de butée, de planches de circulation et de crochets de service. Compléter par la mise en place de filets de sous-face.

TRAVAUX À PROXIMITÉ DE LIGNES ÉLECTRIQUES

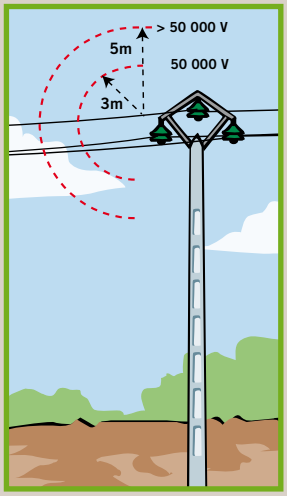

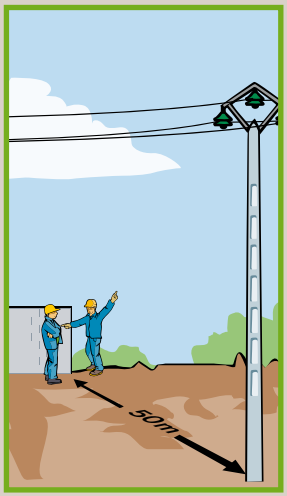

PRÉVENTION
Messages et actions

Nature du réseau

- Montrer les réseaux présents sur le chantier.
- Identifier les tensions :
  - réseaux de transport de distribution haute tension (HT), soit (HTA) ≤ 50 000 volts, soit (HTB) > 50 000 volts ;
  - réseau de distribution basse tension (BT) ≤ 1 000 volts en courant alternatif ou 1 500 volts en courant continu.

Lignes nues sous tension

- Indiquer les distances de sécurité à respecter par rapport à ces lignes :
  - moins de 50 000 V : 3 m
  - 50 000 V ou plus : 5 m.

Dispositions de prévention

- Évaluer le risque occasionné par la ligne électrique dans un rayon de 50 m.
- Expliquer et montrer les moyens de prévention mis en place en accord avec le concessionnaire :
  - consignation de l'ouvrage ou partie d'ouvrage (mise hors tension) ;
  - mise hors de portée (écran, gabarit) ;
  - respect des distances de sécurité (délimitation de la zone de travaux).

DANGER
Électrisation
Contractions, brûlures, mort par arrêt cardiaque (électrocution)

CAUSES

- Présence d'opérateur à proximité des câbles sous tension
- Évolution d'une charge ou d'un engin à proximité de câbles sous tension
- Milieu humide favorisant le passage du courant (facteur aggravant)

EN PRATIQUE

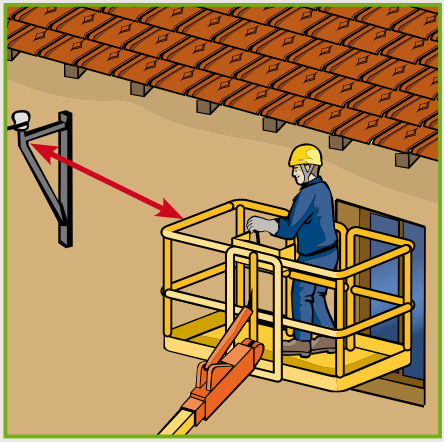

- Les principaux types de réseaux électriques aériens ou souterrains :
  - les réseaux d'éclairage public sont en HTA ou en BTA, les réseaux télécom peuvent être alimentés en BTA (400 volts).
- La pose d'isolants sur des conducteurs sous tension par l'exploitant du réseau (EDF ou autre) n'est possible que pour une tension inférieure à 1 000 volts.
- Les écrans de protection non conducteurs (panneaux ou bâches spéciales) sont mis en place par du personnel habilité.

UTILISATION DE MACHINES ÉLECTROPORTATIVES

PRÉVENTION
Messages et actions

Installation électrique de chantier

- Vérifier que l'installation électrique de chantier est équipée d'un disjoncteur différentiel en tête d'installation, inférieur ou égal à 30 mA.

Câbles d'alimentation

- Vérifier que les câbles souples de chantier, y compris sur les enrouleurs, portent le marquage H 07 RN-F.
- Vérifier que les câbles posés au sol sont placés sous fourreau de protection.
- Vérifier que les enrouleurs portent le marquage CE et sont conformes à la norme EN 60529.

Outils électroportatifs

- Vérifier que les outils sont de classe 2 et marqués CE.
- Vérifier que les câbles sont en bon état.
- Entretenir les outils.

DANGER
Électrisation
Électrocution, contractions, brûlures, mort par arrêt cardiaque

CAUSES

- Absence de système différentiel
- Contact avec un fil électrique dénudé ou avec une masse accidentellement sous tension
- Milieu humide favorisant le passage du courant

EN PRATIQUE

- Brancher les machines sur un disjoncteur différentiel inférieur ou égal à 30 mA propre à l'entreprise même si l'armoire de distribution de chantier en est dotée.
- Dérouler totalement le câble afin d'éviter son échauffement et limiter sa longueur à 25 m afin de pouvoir débrancher rapidement en cas de besoin.
- Le matériel de classe 2 est reconnaissable au symbole ⧈.
- Signaler tout mauvais fonctionnement ou mauvais état du matériel utilisé.
- Ne pas remplacer soi-même les cordons ou les fiches.

ISOLATION AVEC DES LAINES OU FIBRES MINÉRALES

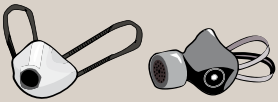

PRÉVENTION
Messages et actions

Empoussièrement

■■Équipements de protection respiratoire

■■■Combinaisons

■

DANGER
Toxicité des poussières et fibres

CAUSES

- Mise en suspension dans l'air de poussières ou fibres contenues dans les matériaux lors de la découpe ou la pose
- Milieu confiné

EN PRATIQUE

- Prévoir une ventilation naturelle ou mécanique.
- Évacuer régulièrement les sacs et prendre les précautions nécessaires pour ne pas perforer les sacs lors de leur manutention et leur transport.
- Prévoir des masques ou cartouches de remplacement car, à mesure de leur utilisation, les filtres se colmatent et opposent une résistance croissante au passage de l'air.
- Dans un espace confiné, utiliser un masque à ventilation assistée de type TM3P.
- La pose de ruban adhésif au niveau des poignets et des chevilles assure une meilleure étanchéité de la combinaison.

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DANGEREUX

Symboles et indications de danger

selon directive 67/548/EEC	selon CLP-SGH
T+ - Très toxique Atteinte très grave à la santé par contact cutané, par inhalation ou ingestion	**Tête de mort sur 2 tibias** Toxicité aiguë
T+ - Très toxique Atteinte grave à la santé par contact cutané, par inhalation ou ingestion	**Danger pour la santé** Toxicité chronique
Xn - Nocif Atteinte à la santé par contact cutané, par inhalation ou ingestion	
Xi - Irritant Irritation des yeux ou de la peau	**Point d'exclamation** Danger d'irritations et d'allergies
C - Corrosif Brûlures de la peau	**Effet corrosif** Danger de brûlures
E - Explosif Explosion sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur	**Bombe explosant** Danger d'explosion et de projection
F - Facilement inflammable Facilement inflammable au contact d'une source de chaleur	**Flamme** Danger d'incendie, inflammabilité
F+ - Extrêmement inflammable Très facilement inflammable au contact d'une source de chaleur	
O - Comburant Incendie ou explosion en présence d'une matière inflammable et d'une source de chaleur	**Flamme au-dessus d'un cercle - comburant** Danger d'aggravation d'incendie
	Bouteille à gaz Danger d'explosion et d'incendie
N - Dangereux pour l'environnement Effets néfastes sur l'air, l'eau, le sol, les expèces végétales ou animales	**Environnement** Danger pour l'environnement

DANGER

Risques chimiques

Irritations, brûlures chimiques, intoxications, brûlures par inflammation ou explosion

CAUSES

- Méconnaissance des produits utilisés

EN PRATIQUE

Comment lire une étiquette sur un contenant

Symbole de danger →

Nom(s) de la (des) substance(s) dangereuse(s) →

Phrases de type R (risque) + numéro →

Phrases de type S (conseil) + numéro →

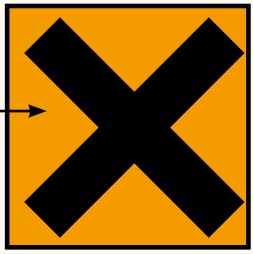

FABRIQUÉ PAR :

Nom du fabricant

Adresse du fabricant

Tél :

Fax :

DILUANT XXX ← Nom de la préparation

Xn-Nocif

CONTIENT DU CHLORURE DE METHYLENE ET DU METHANOL.

R 20/21/22	**Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.**
R 30	**Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.**
S 3/7	**Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.**
S 24/25	**Éviter le contact avec les yeux et la peau.**

STOCKAGE ET TRANSVASEMENT DE PRODUITS

PRÉVENTION
Messages et actions

Stockage

- Limiter le nombre de personnes autorisées à pénétrer dans la zone de stockage.
- Privilégier les petits conditionnements (pas plus de 250 ml).
- Rincer et essuyer les conditionnements si des coulures se sont produites.
- Ne pas fumer.

Transvasement

- Expliquer dans la notice de poste les consignes liées aux stockages et transvasements.
- Fournir les protections individuelles adaptées.
- Fournir les étiquettes destinées aux récipients de transvasement.

Transport

- Arrimer les colis pendant le transport.
- Montrer l'emplacement de l'extincteur.

Secours

- Former à l'utilisation des extincteurs.

DANGER

Risques chimiques :

irritations, brûlures chimiques, intoxication, brûlures par inflammation ou explosion

CAUSES

- Toxicité et inflammabilité des produits
- Fragilisation des emballages
- Durée excessive de conservation
- Équipement de stockage et de transvasement défaillant
- Rangement inadapté des produits
- Absence de ventilation

EN PRATIQUE

- Stocker dans un endroit accessible aux véhicules (transport, pompier) et à l'écart des postes de travail et des sources d'ignition :
  - en containers mobiles spécifiques aux produits dangereux ;
  - dans un local ventilé du bâtiment en construction ou existant ;
  - en plein air, protégé du soleil et de la pluie par un auvent.
- Reproduire à l'identique l'étiquetage des matières transvasées sur les nouveaux récipients.
- Utiliser des véhicules avec cloison fixe et rigide entre cabine et produits, pourvus d'une ventilation haute et basse de section 20 x 20 cm (une bouteille de gaz de 50 kg, projetée à 90 km/h, représente un poids équivalent à 1,8 tonne).
- Utiliser des extincteurs à poudre ABC.
- Mettre de la matière absorbante à proximité du stockage (sable, sciure, terre diatomée, kit antipollution…).

UTILISATION DE PRODUITS DANGEREUX

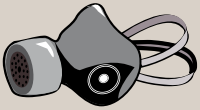

PRÉVENTION
Messages et actions

Utilisation

- Présenter les consignes de sécurité dans une notice de poste et les expliquer.
- Attirer l'attention sur l'étiquette placée sur le bidon.
- Refermer les récipients après usage.
- Travailler à l'écart de toute source d'inflammation (scie, meuleuse, source d'étincelles, cigarette).
- Ne pas porter les mains au visage ou aux yeux.
- Se laver les mains à l'eau et au savon régulièrement et systématiquement en fin de tâche.

EPI

- Porter des vêtements en coton à manches longues.
- Porter des gants résistants (PVC ou caoutchouc néoprène) selon la nature des produits et un écran facial lors d'utilisation de produits irritants ou corrosifs.

Secours

- Mettre à proximité de la zone de travail un extincteur adapté au risque d'incendie.
- Mettre à disposition des matériaux absorbants en cas de renversement de produits.
- Mettre à disposition une douche de sécurité et un rince-œil.

Déchets

- Faire mettre les résidus de produits et les bidons vides dans un container identifié.

DANGER
Risques chimiques
Irritations, brûlures chimiques, intoxication, brûlures par inflammation ou explosion

CAUSES
- Contacts directs, éclaboussures, renversement des contenants de produits corrosifs
- Contacts avec les surfaces traitées et les instruments utilisés
- Contact prolongé avec des vêtements ou gants souillés
- Inhalation de vapeurs
- Inflammabilité des produits
- Travail en milieu confiné

EN PRATIQUE

- Tenir compte des spécifications de la fiche de données de sécurité du produit utilisé dans la notice de poste.
- Utiliser des outils portatifs électriques et baladeuses conformes aux spécifications ATEX (ATmosphère EXplosible) de catégorie 2.
- Approvisionner au poste de travail les seules quantités nécessaires.
- Mettre à disposition les équipements nécessaires (tablier anti-acide, lunettes ou écran de protection, gants, masque de protection respiratoire).
- Prévoir des moyens de rinçage au poste de travail :
  - à l'atelier, douche ou douchette portable de sécurité, douche oculaire (lave-œil) fixe ou portable ;
  - sur chantier, au poste de préparation au sol, rince-œil portable, eau courante ou, à défaut, bidons d'eau propre.
  - s'assurer que les fiches de données de sécurité des produits utilisés sont disponibles sur le lieu de travail.
- Éliminer les déchets auprès d'un centre agréé.

ÉVACUATION DE DÉBLAIS

PRÉVENTION
Messages et actions

Accès

- Mettre en place des barrières rigides autour des zones dangereuses et une signalisation précisant la nature du danger (par ex., chute d'objets).
- Installer une passerelle couverte au droit de chaque point d'entrée au bâtiment.

Poste de travail

- Montrer l'emplacement des bacs à déchets.

Évacuation des déchets

- Utiliser un monte-matériaux équipé d'une benne à gravats.
- Utiliser un chariot élévateur équipé d'un godet ou d'une benne à gravats.
- Utiliser une goulotte installée sur un échafaudage ou au droit d'une fenêtre.

DANGER
Chute d'objets
Chute de matériaux ou de matériels du poste de travail

CAUSES

- Glissement de matériaux et/ou matériels sur la toiture
- Désordre au poste de travail et dans les circulations
- Défaut de dispositif d'évacuation des déblais ou dispositif insuffisant

EN PRATIQUE

- Organiser l'évacuation de déchets (enlèvement des emballages à la livraison, bacs à déchets au poste de travail, goulottes d'évacuation, zones aménagées pour tri sélectif).
- Un chariot élévateur équipé d'un godet ou d'une benne à gravats permet le déchargement direct des déblais dans une benne.
- Les filets pare-gravats en petites mailles de polyéthylène tissé peuvent être installés horizontalement ou verticalement sur des échafaudages de pied ou consoles, garde-corps de bas de pente ou filets de sécurité.

ATTENTION, les filets destinés à recueillir les matériaux ne sont pas des filets de sécurité pouvant retenir une personne en cas de chute !

NOTES

Illustrations : Logomotif
Conception & réalisation : OBERKAMPF 01 43 55 85 51

Ce livret fait partie du coffret d'accueil de l'offre DIANA-BTP.

Réf. : F1 G 01 09
ISBN : 978-2-7354-0385-1
Prix : 8 €
Édition et dépôt légal : 1re édition, septembre 2009

25, avenue du Général Leclerc - 92660 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 0820 09 10 12